

# AVIS DES SOCIETES

## ETATS FINANCIERS

### TUNINVEST SICAR

Siège social : Immeuble Iris Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Tuninvest Sicar publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2005 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2006. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Fayçal Derbel .

#### BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en dinars)

	31 Décembre			31 Décembre			
	Notes	2005	2004	Notes	2005	2004	
<b>ACTIFS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations financières		6 475 877	6 299 952	Capital social	7 350 000	7 850 000	
Moins : provisions		<u>(510 354)</u>	<u>(695 354)</u>	Réserves	307 755	284 900	
	3	<u>5 965 523</u>	<u>5 604 598</u>	Actions rachetées	(75 771)	(57 059)	
				Résultats reportés	421 241	387 833	
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>5 965 523</u>	<u>5 604 598</u>	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	<u>8 003 225</u>	<u>8 465 674</u>	
<b>ACTIFS COURANTS</b>				Résultat de l'exercice	515 603	457 092	
Autres actifs courants	4	358 787	1 627 059	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	7	<u>8 518 828</u>	<u>8 922 766</u>
Placements et autres actifs financiers	5	2 667 769	2 146 082	<b>FONDS DE CAPITAL RISQUE</b>	8	<u>57 080</u>	<u>57 080</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	6	3 132	10 854	<b>PASSIFS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>3 029 688</u>	<u>3 783 995</u>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
				Provisions pour risques et charges		- 175 000	
				<b>PASSIFS COURANTS</b>			
				Autres passifs courants	9	419 303	233 747
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>8 995 211</u>	<u>9 388 593</u>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>419 303</u>	<u>408 747</u>
				<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u>8 995 211</u>	<u>9 388 593</u>

#### ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2005	2004
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus des titres	10	552 671	772 380
Revenus des placements monétaires	11	36 555	64 233
Autres revenus	12	41 143	35 886
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>630 369</u>	<u>872 499</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux provisions	13	129 590	155 073
Diverses charges d'exploitation	14	221 087	265 532
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>350 677</u>	<u>420 605</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>279 692</u>	<u>451 894</u>
Autres gains ordinaires	15	330 055	393 699
Autres pertes ordinaires	16	(93 506)	(386 501)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>516 241</u>	<u>459 092</u>
Impôts sur les bénéfices	17	(638)	(2 000)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>515 603</u>	<u>457 092</u>
Eléments extraordinaires			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>515 603</u>	<u>457 092</u>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(exprimé en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2005	2004
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net	7	515 603	457 092
Ajustements pour :			
Provisions	13	129 590	155 073
Reprise sur provisions	15	(330 051)	(393 699)
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	3	(293 107)	(451 880)
Moins values sur cessions d'immobilisations financières		-	376 065
Variation des :			
Autres actifs courants	4	78 853	50 522
Placements et autres actifs financiers	5	(533 582)	1 340 094
Autres passifs courants	18	6 653	(748)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(426 041)</u>	<u>1 532 519</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(52 025)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	19	1 337 860	506 972
Rachat par la société de ses propres actions		(34 916)	(28 458)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>1 302 944</u>	<u>426 489</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	7	(398 567)	-
Décaissement suite à la réduction du capital	7	(486 058)	(1 951 732)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(884 625)</u>	<u>(1 951 732)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>(7 722)</u>	<u>7 276</u>
Trésorerie au début de l'exercice		10 854	3 578
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 132	10 854

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995 et n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

## NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### 2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

### 2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

## NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		2005	2004
Titres de participation	(A)	4 488 612	4 731 479
Titres immobilisés	(B)	1 018 226	912 266
Créances immobilisées	(C)	661 664	823 152
Créances convertibles	(D)	463 450	-
		<hr/>	<hr/>
Montant brut		6 631 952	6 466 897
<b>A déduire :</b>			
Versements restant à effectuer sur titres de participation		(156 075)	(166 945)
Provisions	(E)	(510 354)	(695 354)
		<hr/>	<hr/>
Montant net		5 965 523	5 604 598

## A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Plus values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2004</u>	4 731 479	4 564 534	166 945	
<u>Reclassement de l'exercice</u>				
* Société SOFTWARE PRODUCTIVITY GROUP	100 013	100 013		
<u>Récupération de l'exercice</u>				
* Société SICAF TUNISAVIA	(42 280)	(31 710)	(10 570)	4 667
<u>Cessions de l'exercice</u>				
* Société TUNISIE FACTORING	(200 000)	(200 000)	-	281 800
* Société FOOD COURT	(600)	(300)	(300)	-
* Société TECHNO - CATHERING	(100 000)	(100 000)	-	6 640
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<u>Soldes au 31 Décembre 2005</u>	4 488 612	4 332 537	156 075	293 107

**B/ TITRES IMMOBILISES**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres Immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2004</u>	912 266	912 266
<u>Additions de l'exercice</u>		
* Société PACKSERVE SARL	205 973	205 973
<u>Reclassement de l'exercice</u>		
* Société SOFTWARE PRODUCTIVITY GROUP	(100 013)	(100 013)
<u>Soldes au 31 Décembre 2005</u>	<u>1 018 226</u>	<u>1 018 226</u>

**C/ CREANCES IMMOBILISEES**

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 661.664 contre D : 823.152 au 31 Décembre 2004 se détaillent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Créances sur produit de cession des actions SOPAT-DINDY-NUTRITOP	615 930	663 152
- Créances sur produit de cession des actions STPM	-	160 000
- Créances sur produit de cession des actions TECHNO-CATHERING	45 734	-
<b>Total</b>	<u>661 664</u>	<u>823 152</u>

**D/ CREANCES CONVERTIBLES**

Les créances convertibles qui s'élèvent au 31 Décembre 2005 à D : 463.450 représentent le reliquat du prix des actions COGITEL, cédées en 2004 à la société PACKSERVE SARL.

**E/ PROVISIONS**

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2005 à D : 510.354 contre D : 695.354 à la même date de l'exercice précédent, se détaillent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Provisions sur titres de participation	30 000	-
- Provisions sur titres immobilisés	340 174	555 174
- Provisions sur créances immobilisées	140 180	140 180
<b>Total</b>	<u>510 354</u>	<u>695 354</u>

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2005****I- Titres de participation**

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de litres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>Date de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	84 447	10,000	5,921	500 000	Souscription	1995	26,39%
* Société TUNISAVIA	97 109	10,000	5,323	516 905	Achat en bourse	1995	13,87%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	(a)	1996	20,82%
* Société MEDIS	68 000	10,000	10,000	680 000	Souscription (b)	1996 et 1999	8,74%
* Société Hydrosol Fondation	2 750	100,000	46,000	126 500	Souscription	1997, 1998 et 1999	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	1997 et 2000	10,00%
* Société SOVIA	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997	10,00%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1998	1,72%
* Société TUNISIE VALEURS	3 122	100,000	194,148	606 129	Souscription	1998	6,24%
* Société TUNISIE VALEURS	2 081	100,000	25,000	52 025	Souscription	2004	4,16%
* Société SOMATRAL	14 271	10,000	28,004	399 654	Achat en bourse	1998	12,97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999	13,33%
* Société TUNIFIL	1	10,000	10,000	10	Souscription	1999	-
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10,000	0,100	1	Rachat	1999	0,03%
* Société LA BAGUETTE	1	100,000	100,000	100	Rachat	1999	0,01%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,02%
* Société TUNISA SEAWAYS "T.S.W"	1 000	100,000	100,000	100 000	Souscription	2001	6,67%
* Société SOTUPA	72 347	10,000	4,147	300 000	Souscription	1998	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industriel	1 203	100,000	83,125	100 000	Souscription	1999	5,56%
* Société HYDCO	10	100,000	100,000	1 000	Souscription	2002	0,19%
* Société SOFTWARE PRODUCTIVITY GROUP	4 447	10,000	22,490	100 013	Souscription	2000	5,00%
				<u>4 332 537</u>			

(a) 15.000 actions souscrites, 13.500 actions acquises en bourse et 11.400 actions gratuites

(b) 63.000 actions souscrites et 5.000 actions attribuées en échange de 500 litres OMNIMED, suite à l'opération de fusion absorption MEDIS-OMNIMED.

**II- Titres Immobilisés**

Emetteur	Nature du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	Date de transaction
* Société SOVIA	Obligation convertible	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription	1998
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	(b)	1999
* Société VISUAL 2M Industrie	Part sociale	12 929	10,000	12,542	162 153	Achat et souscription (a)	1999 et 2001
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999
* Société PACKSERVE SARL	Part sociale	14 074	10,000	14,635	205 973	Conversion de créances	2005
<b>Total des titres immobilisés</b>					<b>1 018 226</b>		

(a) Dont 5708 parts pour le compte de la BEI

(b) 15.000 actions souscrites et 10 actions acquises en bourse.

**Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	2005	2004	Variation
- Etat, impôts différés (voir note 17)	211 503	200 777	(10 726)
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- BATAM	-	10 674	10 674
- BAGUETTE	-	17 000	17 000
- Société PACK SERVE SARL	-	1 029 880	-
- Autres comptes débiteurs	93 454	101 983	8 529
- Produits à recevoir	37 764	91 140	53 376
<b>Montant brut</b>	<b>608 377</b>	<b>1 717 110</b>	<b>78 853</b>
A déduire :			
- Provisions (c)	(249 590)	(90 051)	
<b>Montant net</b>	<b>358 787</b>	<b>1 627 059</b>	

(a) Le montant de D: 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D: 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2005 à D : 249.590, se détaillent comme suit :

- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	58 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934
<b>Total</b>	<b>249 590</b>

**NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	2005	2004	Variation
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées (a)	638 576	650 471	-
- Actions	744	744	-
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	1 118 230	546 948	(571 282)
* Amen Pemièrè	410 219	197 813	(212 406)
* Sicav Plus	-	106	106
- Billets de trésorerie	500 000	750 000	250 000
<b>Total</b>	<b>2 667 769</b>	<b>2 146 082</b>	<b>(533 582)</b>

(a) Le compte "échéances à moins d'un an sur les créances immobilisées" se détaille comme suit :

	2005	2004
* Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP"	305 543	381 929
* Créances sur produit de cession des actions "INTERCHEM"	-	28 542
* Créances sur produit de cession des actions "STPM"	320 000	240 000
* Créances sur produit de cession des actions TECHNO-CATHERING	13 033	-
<b>Total</b>	<b>638 576</b>	<b>650 471</b>

**NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Amen Bank	1 149	2 234
- City Bank	16	16
- Tunisie Valeurs	95	97
- Amen Invest	1 872	8 507
<u>Total</u>	<u>3 132</u>	<u>10 854</u>

**Note 7 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Capital social (A)		7 350 000	7 850 000
- Réserve légale (B)		307 755	284 900
- Actions rachetées		(75 771)	(57 059)
- Résultats reportés		421 241	387 833
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>8 003 225</u>	<u>8 465 674</u>
Résultat de l'exercice (1)		515 603	457 092
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u> (C)		<u>8 518 828</u>	<u>8 922 766</u>
Nombre d'actions (2)		980 000	981 250
Résultat par action (1) / (2)		0,526	0,466

(A) Au 31 Décembre 2005, le capital social est de DT : 7.350.000 composé de 980.000 actions d'une valeur nominale de DT : 7,500 dinars libérée en totalité.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.850.000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 Dinars à 7,500 Dinars et ce par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980.000 actions de 7,500 dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

(Exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2003</u>	10 000 000	281 241	293 583	(202 139)	73 179	10 445 864
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 avril 2004		3 659	69 520		(73 179)	-
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 30 Avril 2004	(2 000 000)			48 268		(1 951 732)
Annulation de 18.750 actions rachetées suivant décision de l'AGE du 30 Avril 2004	(150 000)		24 730	125270		-
Actions rachetées				(28 458)		(28 458)
Bénéfice net de l'exercice 2004					457 092	457 092
<u>Solde au 31 Décembre 2004</u>	<u>7 850 000</u>	<u>284 900</u>	<u>387 833</u>	<u>(57 059)</u>	<u>457 092</u>	<u>8 922 766</u>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 12 Mai 2005		22 855	434 237		(457 092)	-
Dividendes revenant aux actions propres rachetés				3 745		3 745
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2004			(402 312)			(402 312)
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 12 Mai 2005	(490 625)			4 567		(486 058)
Annulation de 1250 actions rachetées, suivant décision de l'AGE du 12 Mai 2005	(9 375)		1 483	7 892		-
Actions rachetées				(34 916)		(34 916)
Bénéfice net de l'exercice 2005					515 603	515 603
<u>Solde au 31 Décembre 2005</u>	<u>7 350 000</u>	<u>307 755</u>	<u>421 241</u>	<u>(75 771)</u>	<u>515 603</u>	<u>8 518 828</u>

**Note 8 : FONDS DE CAPITAL RISQUE**

Les fonds de capital risque représentent le réfinancement de la BEI de la souscription de TUNINVEST-SICAR au capital de VISUAL 2M INDUSTRIE.

Le contrat TUNINVEST SICAR/BEI a été approuvé lors de la réunion du conseil d'administration du 14 Novembre 1997 et entériné par le conseil d'administration du 8 Septembre 2000.

**Note 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Etat, TVA à payer	6 131	4 821
- Etat, autres impôts et taxes à payer	1 313	358
- Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières	101	101
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	(a) 144 000	-
- Créiteurs divers	1 114	-
- Diverses Charges à payer	19 500	19 500
- Produits constatés d'avance	(b) 247 144	208 967
<b>Total</b>	<u>419 303</u>	<u>233 747</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les produits constatés d'avance qui s'élevaient à la clôture de l'exercice à D : 247.144, contre D : 208.967 au 31 décembre 2004, se détaillent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Intérêts constatés sur cession actions SOPAT, DINDY et NUTRITOP	178 176	178 176
- Intérêts constatés sur le réchelonement des échéances de 2004 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY, NUTRITOP	26 661	26 661
- Intérêts reçus d'avance sur émission billets trésorerie	7 403	4 130
- Intérêts constatés sur le réchelonement des échéances de 2005 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	21 209	-
- Intérêts constatés sur le réchelonement des échéances de 2006 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	7 955	-
- Intérêts constatés sur cession des actions TECHNO CATHERING	5 740	-
<b>Total</b>	<u>247 144</u>	<u>208 967</u>

**NOTE 10 : REVENUS DES TITRES**

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Dividendes des titres de participation	189 923	245 769
- Dividendes des titres immobilisés	-	6 671
- Dividendes des titres de placement	-	12 926
- Dividendes des titres Sicav	5 678	10 308
- Revenus des titres immobilisés	12 173	12 208
- Plus values sur cession de titres de participation	293 107	451 880
- Plus values sur titres Sicav	27 489	19 800
- Revenus des créances	24 301	12 818
<u>Total</u>	<u>552 671</u>	<u>772 380</u>

**NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

L'analyse des revenus des placements monétaires se présente ainsi :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Intérêts des billets de trésorerie	36 555	6 650
- Intérêts des bons de caisse	-	42 381
- Intérêts des certificats de dépôt	-	15 202
<u>Total</u>	<u>36 555</u>	<u>64 233</u>

**NOTE 12 : AUTRES REVENUS**

Les autres revenus englobent :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Intérêts des comptes courants	1 143	886
- Rémunération contrat de conseil	40 000	35 000
<u>Total</u>	<u>41 143</u>	<u>35 886</u>

**NOTE 13 : DOTATIONS AUX PROVISIONS**

Les dotations aux provisions qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 129.590 contre D : 155.073 au 31 Décembre 2004, se détaillent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Provisions pour dépréciation des titres participations	30 000	-
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	25 000	105 073
- Provisions pour risques et charges	-	50 000
- Provisions pour dépréciation comptes tiers	74 590	-
<u>Total</u>	<u>129 590</u>	<u>155 073</u>

**NOTE 14 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	183 799	217 107
- Publicités, publications, relations publiques	7 742	3 224
- Frais de négociation des titres	4 735	8 368
- Services bancaires et assimilés	231	90
- Jetons de présence	13 000	14 000
- T.C.L	1 690	1 018
- Autres charges	9 890	21 725
<u>Total général</u>	<u>221 087</u>	<u>265 532</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant

de D: 168.839, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

**NOTE 17 : IMPOTS SUR LES SOCIETES**

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	516 241	459 092
<b>A déduire</b>		
- Dividendes	(195 601)	(275 674)
- Plus values sur cessions de titres	(293 107)	(451 880)
- Reprises sur provisions	(330 051)	(393 699)
<b>A réintégrer</b>		
- Provisions	129 590	155 073
<b><u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u></b>	<u>(172 928)</u>	<u>(507 088)</u>
<b>Pertes fiscales antérieures</b>		
- Perte de l'exercice 2004	(507 088)	-
- Perte de l'exercice 2003	(931 148)	(931 149)
- Perte de l'exercice 2002	(124 566)	(124 566)
- Perte de l'exercice 2001	-	(134 986)
<b>Reports déficitaires</b>	<u>(1 735 730)</u>	<u>(1 697 789)</u>
Les autres gains ordinaires qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 330.055, contre D : <del>333.699</del> au 31 Décembre 2004, se détaillent comme suit :		
<b>Impôt au taux de 35%</b>	<u>2005</u> 638	<u>2004</u> 2 000
<i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>		
<b>A imputer</b>		
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	240 000	360 854
- Reprise sur provisions pour dépréciation des comptes tiers	90 051	(185 963)
- Excedent d'impôt antérieur	(200 777)	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placements	-	32 845
- Retenues sur placements et autres	(11 364)	(16 814)
- Autres gains	4	-
<b><u>Impôt à reporter</u></b>	<u>(211 503)</u>	<u>(200 777)</u>
<b><u>Total</u></b>	<u>330 055</u>	<u>393 699</u>

**NOTE 16 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires qui s'élèvent au 31 Décembre 2005 à D : 93.506, contre D : 386.501 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Moins value sur cession titres VISUAL 2M Industrie	-	376 065
- Créances virées en pertes	90 051	-
- Moins value sur sur cession titres Amen Première	3 252	10 436
- Autres pertes	203	-
<b><u>Total</u></b>	<u>93 506</u>	<u>386 501</u>

**NOTE 18 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS**

la variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Total des autres passifs courants 2005	419 303	-
- Total des autres passifs courants 2004	(233 747)	233 747
- Total des autres passifs courants 2003	-	(207 834)
- Intérêts sur rééchelonnement	(29 163)	(26 661)
- Intérêts sur cessions titres	(5 740)	-
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	(144 000)	-
<u>Total</u>	<u>6 653</u>	<u>(748)</u>

**NOTE 19 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
- Total créances immobilisées 2005	(661 664)	-
- Total créances immobilisées 2004	823 152	(823 152)
- Total créances immobilisées 2003	-	1 109 263
- Produits de cession actions COGITEL (2004)	1 029 880	-
- Créances convertibles 2005	(463 450)	-
- Conversion des créances en participation	(205 973)	-
- Total des échéances à moins d'un an 2005	(638 576)	-
- Total des échéances à moins d'un an 2004	650 471	(650 471)
- Total des échéances à moins d'un an 2003	-	838 014
- Encaissement sur cession actions SPG	-	6 657
- Intérêts sur rééchelonnement	-	26 661
- Encaissement sur cession actions TUNISIE FACTORING	481 800	-
- Encaissement sur cession actions SICAF TUNISAVIA	36 377	-
- Cession actions TECHNO CATHERING	106 640	-
- Cession actions FOOD COURT	300	-
- Avances sur cession actions les grands magasins spécialisés "GMS"	144 000	-
- Intérêts sur rééchelonnement	29 163	-
- Intérêts sur cessions titres	5 740	-
<u>Total</u>	<u>1 337 860</u>	<u>506 972</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2005**

Messieurs les Actionnaires de la Société TUNINVEST-SICAR,

**1-**En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 30 avril 2004, nous avons examiné les états financiers de la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST – SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**2-**Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

**3-** Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

**4-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2005 font apparaître un total du bilan de D : 8.995.211, et un bénéfice net de D : 515.603.

Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'entreprise.

#### OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

**5-** Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST - SICAR » arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

**6-** En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

**7-** En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**8-** Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 13 avril 2006  
Le Commissaire aux Comptes  
 Fayçal Derbel

#### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Messieurs les Actionnaires de la Société TUNINVEST-SICAR,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

♦ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2005.

♦ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2005, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 13 avril 2006  
Le Commissaire aux Comptes

Fayçal Derbel

## Notes complémentaires aux rapports

### Note 1 : DEFINITION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988, portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST – SICAR », arrêtés au 31 décembre 2005. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, notre mission comporte des diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le conseil d'administration ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- de l'équité entre les actionnaires,
  - d'une protection convenable des actifs de la société,
- de la régularité des transactions.

### Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Ils sont composés :

- du bilan ;
- de l'état de résultat ;
- de l'état des flux de trésorerie, établi selon le modèle autorisé ;
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par l'entreprise des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers, aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par l'entreprise.

### Note 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugé nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

#### Participations et placements

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ce poste au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes et principes comptables adoptés par la société.

Nous nous sommes ainsi assurés que les acquisitions ont été correctement évaluées et comptabilisées, et les cessions correctement traduites en comptabilité.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

#### Capitaux propres

Nous avons vérifié tous les mouvements intervenus sur les postes de capitaux propres et résultant notamment des affectations du résultat de l'exercice passé, telles qu'elles ont été décidées par l'assemblée des actionnaires.

#### Trésorerie

Nous avons vérifié les états de rapprochement bancaires ainsi que leur liquidation au début de l'exercice 2006.

#### Dossier fiscal

*Nous avons étudié la situation fiscale de la société au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est assujettie et nous avons vérifié par la suite sa traduction dans les comptes sociaux.*

#### Autres procédures de vérification

Nous avons procédé à la vérification par sondage des opérations relatives aux produits et aux frais généraux, dans la mesure où nous l'avons jugé nécessaire, eu égard au dispositif du contrôle interne actuellement en vigueur.